



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Cinquième session

Rome, 22-26 mars 2010

Compte rendu de la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

1. La vingt et unième Consultation technique des Organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) a été accueillie par le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) et l'Organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV) ougandaise à Entebbe, en Ouganda. Étaient représentés le Secrétariat de la CIPV et six ORPV: la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique, le Comité de Sanidad Vegetal del Cono Sur (COSAVE), le CPI, l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), l'Organisation nord américaine pour la protection des plantes et l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique.
2. Aucun représentant de la Communauté Andine, de la Commission de la protection des plantes dans la zone des Caraïbes, de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient ou de l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux n'ont assisté à la réunion.
3. Le rapport complet de la réunion peut être consulté en suivant le lien: [https://www.ippc.int/index.php?id=213072&tx_publication_pi1\[showUid\]=217087](https://www.ippc.int/index.php?id=213072&tx_publication_pi1[showUid]=217087).

I. Examen des activités des ORPV

4. Chaque ORPV a décrit les principaux événements et activités organisés dans sa région au cours de l'année précédente et portant entre autres sur ce qui suit:
 - la mise au point de nouvelles normes régionales pour les mesures phytosanitaires, les plans de travail stratégique et biennal,

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

- la participation à des ateliers (y compris sur des projets de NIMP et des analyses des risques phytosanitaires),
- l'échange d'informations,
- les plantes exotiques envahissantes,
- les programmes de lutte contre les mouches des fruits,
- la formation relative aux mesures phytosanitaires et à l'analyse des risques phytosanitaires,
- l'élaboration de plans d'intervention d'urgence pour lutter contre les principaux organismes nuisibles,
- les principales questions, actuelles et nouvelles, concernant les organismes nuisibles,
- les réponses aux situations d'urgence et l'établissement de plans d'intervention d'urgence,
- le but et l'usage des listes régionales d'organismes nuisibles, et
- l'impact économique des programmes de protection des végétaux.

II. Regroupement des observations relatives aux projets de NIMP

5. Lors de la quatrième session de la CMP, plusieurs ONPV et le COSAVE se sont portés volontaires pour colliger les observations relatives aux projets de normes. Chaque participant à cette initiative s'est concentré sur le regroupement des observations concernant un projet en particulier. Le COSAVE a décrit le déroulement de cette opération pour le projet de norme sur la quarantaine post-entrée.
6. Le Secrétariat a constaté que, du point de vue de la CIPV, l'expérience était un véritable succès et il a remercié le COSAVE et les différents pays participants de leur travail. Le Secrétariat a indiqué qu'un système de présentation en ligne des observations sur les projets de NIMP serait très probablement fonctionnel en 2010.
7. Les participants à la Consultation technique ont insisté pour que ce système tienne compte des éléments suivants:
 - il devrait être conçu de façon à éviter la double exécution des tâches
 - les lignes directrices et le matériel didactique concernant l'utilisation du nouveau système devraient être mises au point et diffusées longtemps à l'avance.
 - Les besoins des pays ayant un accès limité à Internet doivent être pris en compte.
8. Il a été suggéré qu'un groupe restreint se réunisse lors de la cinquième session de la CMP pour examiner le système proposé pour la formulation d'observations en ligne.

III. Mise à jour du Secrétariat

9. Le Secrétariat de la CIPV a présenté les activités qu'il a menées en 2009: mises à jour dans le programme d'établissement de normes, échange d'informations, règlement de différends, assistance technique et système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV.

IV. Reconnaissance des nouvelles organisations régionales de la protection des végétaux

10. Les participants à la Consultation technique ont noté que l'accord portant création de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient était entré en vigueur pour tous les États l'ayant ratifié, ou y ayant adhéré, le 8 janvier 2009, date à laquelle le dixième instrument requis a été déposé auprès du Directeur général de la FAO. La CMP a établi des procédures pour la reconnaissance des ORPV (deuxième session de la CIMP), et l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient devra s'adresser à la CIPV pour être reconnue (si elle l'estime souhaitable). Il ne s'agit ni d'un processus automatique ni d'un processus lancé par le Secrétariat de la CIPV. Cependant, le Secrétariat est ouvert aux discussions et prêt à fournir des orientations en cas de besoin. De même, les participants à la Consultation technique se sont déclarés disposés

à fournir les informations et les orientations nécessaires pour établir et assurer le fonctionnement d'une ORPV.

V. Communication de rapports à la CIPV via les ORPV

11. Le Secrétariat a fait le point sur la communication de rapports à la CIPV par l'intermédiaire des ORPV. En consultation avec le Bureau juridique de la FAO, le Secrétariat a mis au point un formulaire destiné aux pays souhaitant l'informer de leur souhait de s'acquitter de leur obligation en matière de notification par l'intermédiaire de leurs ORPV respectives. Ce formulaire est désormais accessible sur le site de la CIPV. En 2010, le Secrétariat prévoit d'établir un mécanisme destiné à recevoir les données émanant des sites web des ORPV.

VI. Point sur la certification électronique

12. Compte tenu de la décision adoptée lors de la précédente réunion, la certification électronique a fait l'objet d'un débat approfondi. L'Organisation nord américaine pour la protection des plantes a présenté une synthèse sur l'atelier sur la certification électronique qu'elle avait organisé à Ottawa (Canada), en mai 2009, et qui a accueilli des participants de différentes régions du monde. L'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) a présenté des informations concernant la certification électronique dans sa région.

13. Les exposés concernant la certification électronique ont donné lieu à des débats intenses. Il a été noté que les travaux en étaient encore à leur stade initial. Les intervenants ont insisté sur le fait que la transmission de données entre ONPV devrait être effectuée selon un modèle normalisé à l'échelle mondiale. En réponse à une question sur le coût de la mise en œuvre de la certification électronique, il a été suggéré que celle-ci se traduirait, dans un premier temps, par un accroissement modéré des dépenses mais qu'en définitive, une fois la mise en œuvre complète, elle permettrait de réaliser des économies. Une question a été posée au sujet de la couverture linguistique dans le cadre du nouveau système. Il a été noté que le système du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) devrait être en mesure d'opérer dans un contexte multilingue.

14. Il a été noté qu'un des domaines de travail importants pour la réunion de suivi était de faire en sorte que le certificat relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires du CEFACT-ONU puisse être ajusté de manière à satisfaire à l'ensemble des exigences de la NIMP n° 12 (*Directives pour les certificats phytosanitaires*). En parallèle, il a été recommandé qu'une documentation explicative soit mise au point et diffusée afin de mieux faire comprendre le concept de certification électronique.

15. Afin d'encourager la participation d'autres régions et pays, il a été suggéré de mettre sur pied un comité directeur sur la certification électronique à présidence tournante. En outre, il a été demandé instamment que la CIPV assure une direction plus engagée, ce qui renforcerait la sensibilisation et favoriserait le consensus international. Il a été suggéré que la certification électronique fasse l'objet d'une présentation devant la CMP à sa cinquième session. Le comité directeur pourrait être chargé de faire avancer cette initiative; à un certain point, la CMP pourrait prendre acte des travaux du comité directeur, de la même manière que le groupe consultatif sur l'analyse du risque phytosanitaire (ARP).

VII. Exposés scientifiques pendant les séances plénières de la CMP, à sa cinquième session

16. Il a été indiqué que les exposés scientifiques qui seraient présentés à la CMP à sa cinquième session seraient en rapport avec l'année de la biodiversité (2010). Les participants ont fait observer que les plantes aquatiques pouvaient représenter un risque élevé et ont suggéré que

l'intervenant de la Convention sur la diversité biologique (CDB) appelle l'attention sur les espèces envahissantes de plantes aquatiques.

VIII. Plan d'activités de la CMP – Rôles et activités des ORPV

17. Le Secrétariat a pris acte qu'un groupe restreint avait été chargé de préparer le Plan d'activités de la CMP pour la période 2012-2017. Les participants ont examiné le Plan d'activités actuel s'agissant des activités des ORPV et ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une révision du rôle des ORPV. Ils ont pris note des nombreuses activités intersectorielles dans le Plan d'activités.

IX. Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV

18. Les participants à la Consultation technique se sont vu rappeler que le programme de travail relatif au système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV avait été adopté par la CMP à sa troisième session (2008). Ils ont fait remarquer qu'une grande partie des travaux dans ce domaine avaient été mis en veille en attendant le recrutement d'un fonctionnaire chargé de ce projet.

19. Les participants ont débattu de l'approche décrite dans le document présenté par le Secrétariat et ont estimé préférable de laisser aux ONPV, plutôt qu'aux ORPV, le soin de fournir les informations requises dans ce document. Ils ont suggéré que le questionnaire cible clairement certaines questions prioritaires (par exemple, les cinq NIMP dont l'application s'avère la plus problématique). Il a été indiqué qu'il fallait également que les pays comprennent les avantages qu'il y avait à remplir ce type de questionnaires, grâce notamment à des documents explicatifs, des ateliers, etc. Les participants à la Consultation technique ont proposé de soumettre ce questionnaire au Bureau aux fins d'examen.

20. Les participants ont indiqué que la communication des données sur les organismes nuisibles et l'approche systémique étaient deux domaines auxquels les ORPV pouvaient contribuer en s'attaquant aux problèmes liés à la mise en œuvre. Il a été décidé que des exposés sur ces questions seraient préparés pour la prochaine Consultation technique.

X. Priorités relatives aux ateliers visant à renforcer les capacités phytosanitaires des membres

21. Le groupe a dressé une liste des principales priorités pour chaque région et recensé les domaines dans lesquels les besoins se chevauchaient. On peut citer les exemples suivants: le renforcement des institutions phytosanitaires; le traitement et l'analyse des semences; l'échantillonnage; la formation sur la nouvelle ECP et le nouveau site Internet de la CIPV; la NIMP n° 7 (*Système de certification à l'exportation*); une présentation de la CIPV et des fonctions des ONPV; les modalités de formulation d'observations sur les projets de NIMP, en particulier avec l'arrivée prochaine d'un système en ligne; la certification électronique; la NIMP n° 11 (*Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine, incluant l'analyse des risques pour l'environnement et des organismes vivants modifiés*); et les organismes nuisibles des forêts.

22. Étant donné qu'une initiative de certification électronique est déjà en cours, il a été convenu que l'atelier de suivi de l'atelier sur la certification électronique tenu à Ottawa pourrait être organisé conjointement avec les ORPV, celles-ci acceptant de faire office de points de contact et aidant les membres de chaque région en ce qui concerne le comité directeur.

23. D'autres domaines prioritaires ont été évoqués, cependant, les ORPV n'étant pas bien placées pour s'en occuper, les participants ont recommandé que le Secrétariat soit informé de ces éléments.

XI. Principales questions actuelles et nouvelles relatives aux organismes nuisibles

24. Chaque ORPV a brièvement décrit les principaux organismes nuisibles récemment apparus dans leurs pays membres. Parmi ceux-ci: *Agrilus planipennis*, *Bactrocera invadens*, *Bursaphelenus xylophilus*, *Cactoblastis cactorum*, le virus de la striure brune du manioc, *Chromoleana odorata*, *Conomopherella cramerella*, *Lobesia botrana*, *Lymantria dispar*, *Parthenium sp.*, *Phenococcus manihoti*, *Quelea quelea*, *Raoiella indica*, *Sirax noctilio*, *Solenopsis invicta*, *Thrips palmi*, et *Wasmania auropunctata*.

25. Les participants à la Consultation technique ont jugé la discussion fort utile, ajoutant qu'il serait bon que chaque ORPV soumette à la vingt-deuxième Consultation technique un rapport officiel sur les organismes nuisibles d'apparition récente dans leur région.

26. Les participants ont fait remarquer que les ventes en ligne de végétaux et de produits végétaux comportaient de nombreux risques d'introduction d'organismes nuisibles et il a été suggéré que les ORPV étudient cette question avec leurs États membres et en débattent lors de la prochaine consultation technique.

XII. Réponses aux situations d'urgence et établissement de plans d'intervention d'urgence

27. Le COSAVE a présenté sa norme régionale pour les mesures phytosanitaires 3.17 – version 1.1: *Directives pour l'établissement de plans d'intervention d'urgence phytosanitaire*. L'OEPP a fait observer que plusieurs normes régionales pour les mesures phytosanitaires portaient sur l'éradication et a présenté en détail certaines des principales normes. L'Organisation nord américaine pour la protection des plantes a présenté un exposé sur les réponses aux situations d'urgence et l'établissement de plans d'intervention d'urgence dans sa région pour un organisme nuisible spécifique, Ug99 (rouille noire du blé).

28. Les participants ont évoqué l'importance, dans le cadre des réponses aux situations d'urgence et de l'établissement de plans d'intervention d'urgence, de la communication, en particulier en ce qui concerne les dépenses potentielles liées à la présence d'organismes nuisibles et les avantages présentés par leur éradication. En ce qui concerne le financement des interventions d'urgence, il a été noté que de nombreux pays n'avaient pas d'argent de côté pour les urgences, et que les gouvernements se montraient souvent réticents lorsqu'il s'agissait d'indemniser les cultivateurs en cas de pertes. À cet égard, un pays a été cité en exemple parce qu'il s'était doté d'une caisse d'assurance des cultivateurs pour faire face à ce genre de situations. Quand un foyer se déclare, les cultivateurs reçoivent un dédommagement, à condition qu'ils aient suivi les pratiques phytosanitaires prescrites.

29. L'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique a fait remarqué qu'elle encourageait ses membres à établir des liens entre leurs plans d'intervention d'urgence et leurs plans d'action nationaux en cas de catastrophe. Elle aide également ses membres à mettre au point des plans d'intervention d'urgence génériques portant aussi bien sur les végétaux que sur les animaux, avec cependant des spécifications techniques différentes selon les espèces.

30. Le COSAVE a expliqué qu'il fallait également que toutes les parties prenantes comprennent l'importance des plans d'intervention. Lorsqu'un plan d'intervention est mis au point pour certains organismes nuisibles, cela donne l'impression que seuls les organismes visés sont préoccupants. Il faut donc établir des rangs de priorités dans les listes d'organismes nuisibles réglementés afin de déterminer ceux pour lesquels des plans d'intervention devraient être élaborés. Enfin, étant donné que l'élaboration de plans d'intervention représente beaucoup de travail, les informations devraient être mises en commun de façon que d'autres pays et ORPV puissent en profiter.

XIII. But et usage des listes régionales d'organismes nuisibles

31. Au cours d'une table ronde, chaque ORPV a indiqué si elle avait recours à des listes régionales d'organismes nuisibles et, le cas échéant, quel en était le but et comment elles étaient établies et maintenues à jour. Les participants ont jugé ces exposés très instructifs et les débats, fructueux. Des différences considérables ont été constatées, entre les ORPV, s'agissant de la méthodologie suivie pour dresser ces listes et leur utilisation. Il a été décidé que ce point serait maintenu à l'ordre du jour des prochaines consultations techniques si de nouvelles informations étaient disponibles.

XIV. Impact économique des programmes de protection des végétaux

32. L'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique et l'Organisation nord américaine pour la protection des plantes ont présenté l'impact économique des programmes de protection des végétaux dans leurs régions respectives. Des présentations supplémentaires concernant les conclusions de trois études se rapportant au même sujet ont été proposées pour la vingt-deuxième Consultation technique des ORPV.

XV. Programme de travail de la Consultation technique des ORPV pour 2010-2012

33. On trouvera à l'Annexe 1 le programme de travail de la consultation technique des ORPV pour 2010–2012.

XVI. Prochaine consultation technique des ORPV

34. La prochaine consultation technique des ORPV aura lieu au Portugal, du 23 au 26 août 2010.

35. La CMP est invitée à:

1. *Prendre note* du rapport.

Annexe 1

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONSULTATION TECHNIQUE DES ORPV EN 2010-2012

(extrait du rapport complet)

	Activité / Thème	Organe responsable
1	Considérer les bases de données des ORPV comme un moyen actif de présenter des rapports dans le cadre de la CIPV	Secrétariat
2	Si les accords portant création de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient et de l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments entrent en vigueur, il faut informer ces organisations des conditions pour être reconnues en tant qu'ORPV	Secrétariat
3	Engagement accru des ORPV dans les ateliers régionaux sur les projets de NIMP à soumettre aux pays pour consultation	Toutes les ORPV
4	Possibilité d'accroître la participation des ORPV dans la formation des éditeurs du PPI, le cas échéant	Toutes les ORPV
5	Réponses aux situations d'urgence et établissement de plans d'intervention d'urgence: échanges	Toutes les ORPV
6	Certification électronique	Toutes les ORPV
8	Ventes en ligne et risque d'introduction d'organismes nuisibles	Toutes les ORPV
9	Faits nouveaux en matière d'ARP, notamment le changement climatique et les risques d'introduction d'organismes nuisibles, PRATIQUE, espèces envahissantes, analyse des risques pour la filière	COSAVE, OEPP, Organisation nord américaine pour la protection des plantes
10	Gestion des préparatifs en vue de la vingt-deuxième consultation technique – courriels réguliers de mise à jour et de rappel	OEPP/Portugal
7	Contribution des ORPV au Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre en ce qui concerne les NIMP sur le signalement d'organismes nuisibles (OEPP) et l'approche systémique (Organisation nord américaine pour la protection des plantes).	OEPP, Organisation nord américaine pour la protection des plantes
12	Mise à jour concernant les listes régionales d'organismes nuisibles, si de nouvelles informations sont disponibles	Toutes les ORPV
13	Donner à l'Organisation nord américaine pour la protection des plantes un point de contact pour le comité directeur sur la certification électronique avant la fin de 2009.	Toutes les ORPV